



Conseil économique et social

Distr. générale
19 mai 2021
Français
Original : anglais

Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

Onzième session

New York, 23, 24 et 27 août 2021

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable

Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable

Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de porter à l'attention du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale le rapport qu'il a établi conjointement avec le Groupe de travail sur l'information géospatiale du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, qui pourra être consulté, uniquement dans la langue de l'original, sur le site Web du Comité (<http://ggim.un.org/meetings/GGIM-committee/11th-Session/>). Le Comité est invité à prendre note du rapport et à exprimer ses vues sur les mesures prises pour rendre l'information géospatiale disponible et exploitable aux fins de la production d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et de l'évaluation de la suite donnée au principe clé du Programme de développement durable à l'horizon 2030, à savoir ne laisser personne de côté.

Résumé du rapport

À sa dixième session, qui s'est tenue virtuellement les 26 et 27 août et le 4 septembre 2020, le Comité d'experts a adopté la décision 10/105, dans laquelle il a accueilli avec satisfaction le rapport élaboré conjointement par le Secrétariat et le Groupe de travail sur l'information géospatiale du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Il a pris note du plan de travail du Groupe de travail pour la période 2020-2021 et s'est félicité de l'élaboration et de la diffusion future du plan d'étapes pour l'information géospatiale au service des objectifs de développement durable, qui permettrait d'aider les États Membres à mieux mettre les informations géospatiales et les observations de la Terre au service de la production d'indicateurs. Il a également

* E/C.20/2021/1.



pris note des efforts qui ont été accomplis pour appuyer et développer le système d'information centralisé à l'appui des objectifs de développement durable, élaboré par l'Organisation des Nations Unies et le secteur privé selon une approche de système de systèmes mettant à la disposition des États Membres des plateformes et des centres de données fiables, sûrs, souples et évolutifs capables de les aider à répondre aux priorités en matière de développement national, à assurer le suivi des objectifs et à en rendre compte au moyen d'informations géospatiales, d'observations de la Terre, de statistiques et d'autres nouvelles sources de données intégrées.

On trouvera dans le rapport des informations sur les activités du Groupe de travail, notamment sur l'élaboration du plan d'étapes pour l'information géospatiale au service des objectifs de développement durable, lequel a pour but de montrer l'utilité de l'aide déjà fournie par le Groupe de travail au Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, aux organismes responsables et aux États Membres. Dans leur rapport, les auteurs présentent également leur ambition pour les données géospatiales et géolocalisées, à savoir que celles-ci soient considérées comme des données officielles au service des objectifs de développement durable et de leurs indicateurs mondiaux, et acceptées comme telles. Ils y décrivent en outre les efforts et les progrès accomplis s'agissant de faire en sorte que les spécialistes de l'information géospatiale mondiale continuent de contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030, et mettent en avant les possibilités qu'offre l'information géospatiale à l'appui d'une action plus large en faveur du développement durable à l'échelle locale et mondiale.
